



FUGEA - Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs

Bruxelles, le 27 Juin 2013

Réforme de la PAC : Vers l'accord final... en attendant la prochaine vraie réforme pour l'agriculture paysanne et familiale !

Les négociations formelles entre les 3 Institutions européennes (Conseil, Commission et Parlement) ayant débuté ce lundi 24 juin à Luxembourg, ont abouti à la présentation d'un **accord de principe mercredi 26 juin en Commission agricole extraordinaire du Parlement européen à Bruxelles.**

Notre syndicat a toujours plaidé pour **plus d'équité dans la répartition des aides directes** et demande une PAC plus juste socialement. De nombreux agriculteurs pratiquant aujourd'hui **une agriculture paysanne et familiale** se trouvent en grande difficulté et ne sont plus compétitifs par rapport aux grandes structures inscrites dans le modèle agro-industriel. Nous avons donc la volonté de voir se mettre en place un **système efficace de redistribution des aides directes accordées aux exploitants agricoles wallons des grands bénéficiaires vers les petites et moyennes structures ayant un faible niveau d'aide.**

A ce stade, La FUGEA approuve certains éléments très importants des nouveaux textes, trop souvent facultatifs, qui vont régir les aides aux agriculteurs. Mais nous attendons toujours de **nouveaux outils réorientant les aides de la PAC**, non plus centrées sur les hectares indépendamment de la production, mais sur **l'emploi à la ferme et les productions de celle-ci en fonction des besoins réels des exploitants.**

Le **nouveau modèle global des paiements** et la redistribution de l'enveloppe nationale permet en partie d'avoir des **paiements plus ciblés** vers certains secteurs, vers les petites structures, les jeunes, les régions défavorisées en encourageant une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

Nous regrettons que **le plafonnement des aides par bénéficiaire** reste très probablement **facultatif** mais espérons néanmoins que **l'obligation de dégressivité des aides à partir de 150 000€ se mette en place.**

La mesure qui permettra de mieux distribuer les aides directes entre les agriculteurs est **l'aide supplémentaire aux premiers hectares** de l'exploitation. Nous attendons qu'elle soit appliquée en Région wallonne sur la superficie moyenne des exploitations.

Le **maintien des aides couplées à concurrence de 13%** pour les pays ayant conservé ce régime comme la Belgique, est accueilli très favorablement. La possibilité d'y rajouter **2% pour les protéines végétales** est un premier pas vers plus d'indépendance de l'UE aux importations pour l'alimentation animale.

Nous accueillons favorablement le **supplément obligatoire d'aides aux jeunes agriculteurs**. Néanmoins, les montants accordés ne sont pas très ambitieux puisqu'ils ne pourront pas dépasser 2% de l'enveloppe nationale.

Les **mesures de verdissement** ont été élargies et une grande flexibilité a été accordée aux Etats membres afin de tenir compte de **spécificités nationales ou régionales**. Nous espérons que la définition des éléments du verdissement et leur mise en place soient efficaces et que l'équivalence aux trois mesures proposées initialement soient effectives afin que tous les agriculteurs soient sur un même pied d'égalité. De nombreuses **mesures pour l'environnement et le climat sont ouvertes dans le pilier du développement rural** et elles devront représenter 30% des dépenses du 2^{ème} pilier.

Enfin, **l'obligation d'établir une liste négative excluant des entités non agricoles** (aéroport, terrains de sport ou militaires,...) sur base d'une liste restreinte proposée par la Commission et pouvant être complétée par chaque Etat membre, était indispensable ! Elle permet de mieux cibler les aides vers les **agriculteurs actifs**. Une définition claire de l'agriculteur actif manque cruellement. Elle permettrait d'écarter les industries de ces paiements qui ont d'autres moyens de se rémunérer.

La logique néo-libérale reste bien présente. Les produits agricoles toujours vendus sur les marchés dérégulés à des prix inférieurs aux coûts de production restent livrés à la volatilité et à la spéculation. Dans ce cadre, l'essentiel de notre « politique agricole » consiste à distribuer des subventions pour maintenir la production en approvisionnant l'aval à bas prix. L'abandon de toute forme de régulation de la production laitière va malheureusement accélérer la disparition de très nombreuses exploitations.

A l'issue de ces 21 mois de négociations, c'est un premier pas vers une autre PAC. La FUGEA attend la prochaine réforme pour aller véritablement vers un **changement de modèle agricole dominant en Europe : vers une agriculture paysanne et familiale** développant des pratiques garantissant la sécurité alimentaire et respectueuses de l'environnement.